



ARRÊTÉ N° 95/2026

Circulation Interdite Stationnement Interdit Boulevard de Préval Les 25 et 26 Juin 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ERS FAYAT en date du 05 juin 2026 d'interdire la circulation sur le boulevard de Préval pour des travaux sur le réseau électrique souterrain.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau électrique souterrain, la circulation et le stationnement au droit du chantier seront interdits les 25 et 26 juin 2026.

ARTICLE 2 : L'accès aux commerces sera autorisé.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la rue de la Violette.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ERS FAYAT.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS FAYAT.

Fait à QUÉVERT, le 09/06/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 10 juin 2026.